

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 2 Février 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D23.012

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.012: FIN DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNE DU MASSEGROS A LA DECHETERIE DE TREMOLET

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Mairie du Massegros Causses Gorges a demandé, en date du 16 janvier 2023, la suppression de la convention de mise à disposition d'un agent communal au profit de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dans le cadre de l'exploitation de la déchèterie de Trémolet. En conséquence, la convention de prestation de services correspondante, en date du 28 février 2017, deviendra caduque au 31 mars 2023.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

ACCEPTÉ la suppression de la convention de mise à disposition d'un agent communal de la Commune du MASSEGROS CAUSSES GORGES au profit de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dans le cadre de l'exploitation de la déchèterie de Trémolet.

PRÉCISE que la convention correspondante prendra fin le 31 mars 2023.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 février 2023,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL